



Code
de vie et de conduite
ÉÉC Immaculée-Conception



À plusieurs
nous sommes **un**

Mission

À l'école Immaculée-Conception, les enfants, les parents, le personnel et la communauté chrétienne sont invités à vivre et à agir ensemble dans une atmosphère de respect, d'empathie et de collaboration.

Notre but est de favoriser un climat dans lequel nos élèves pourront développer un sentiment de bien-être et un esprit de croissance leur permettant de cultiver leur identité franco-ontarienne catholique.



Vision

L'école élémentaire catholique Immaculée-Conception vise à ce que chaque enfant puisse grandir dans un milieu diversifié ,multiculturel et inclusif. L'élève témoigne, par ses actions et ses paroles, son respect de soi et des autres, sa fierté de parler français et son engagement à son apprentissage.



Mission et Vision de l'école élémentaire catholique Immaculée-Conception

En début d'année, chaque membre du personnel enseignant élaborera en collaboration avec les élèves de sa classe, une mission de classe. Ceci est un document, une affiche et/ou une représentation visuelle qui articulent les valeurs, les objectifs et les normes de la classe établis en collaboration avec tous les membres de la classe (enseignant autant que les élèves).



Le Conseil des élèves

donne une voix aux
élèves et une place
dans la prise de
décisions de l'
école.



Conseil exécutif:
Premier ministre
Sous ministre

Comités :
Un ministre par comité ainsi qu'un
représentant pour chaque année scolaire à
partir de la 4e année
Identité culturelle/francisation
Pastoral et justice sociale
Sports et esprit
Environnement
Technologie



CLIMAT SCOLAIRE - Renforcement positif

VALORISATION MENSUELLE

À chaque mois, des certificats sont décernés à des élèves de toutes les classes pour souligner leur engagement et l'adhérence aux valeurs de l'école. Nous valorisons spécifiquement les valeurs présentées dans le profil de l'élève catholique.

De plus, nous célébrons et nous récompensons nos élèves **francophones fiers et engagés!**



CODE DE CONDUITE ET DISCIPLINE PROGRESSIVE

CODE DE CONDUITE PROVINCIAL

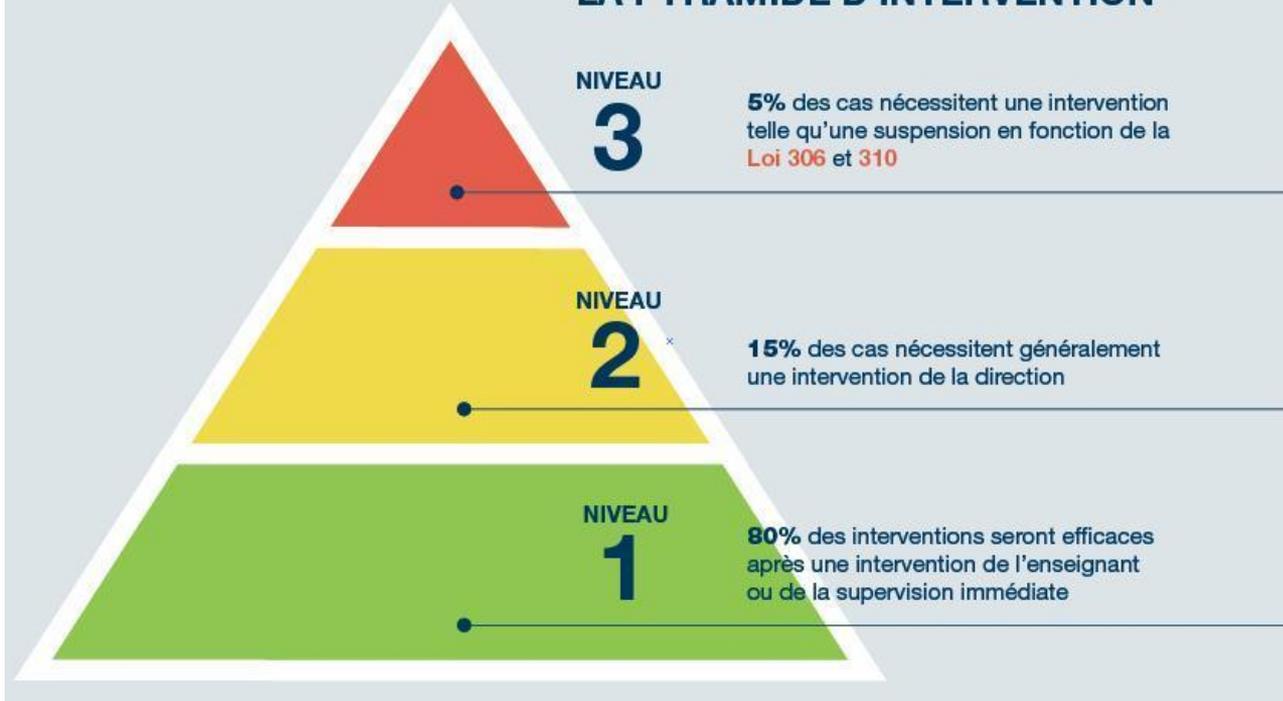
Le code de conduite provincial découle de la Loi sur l'éducation (article 301-1, 2) et précise les normes de comportement. **Le code de conduite s'applique à tous les membres de la communauté scolaire qui se retrouvent sur les lieux de l'école lors des activités sportives de l'école, dans l'autobus scolaire, au cours des activités périscolaires/parascolaires extérieures parrainées par l'école ou le Conseil ou tout autre contexte où un acte posé a des répercussions sur le climat scolaire.**

Le code de conduite provincial donne également des précisions quant aux activités qui sont interdites pour assurer la sécurité de l'élève et des personnes du milieu scolaire. Ces activités figurent dans la Loi sur l'Éducation aux articles 306 et 310. Pour de plus amples renseignements, visitez le lien suivant:

Directive administrative du Csc MonAvenir sur le code de conduite: <https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.1.pdf>



LA PYRAMIDE D'INTERVENTION



Insérer le LIEN à un formulaire pour rapporter un incident?

Fiche de réflexion de l'élève (maternelle à 2^e année)

Nom et niveau scolaire : _____ Date de l'incident : _____ Titulaire : _____

Qu'est-ce qui s'est passé ?

Pourquoi mon action n'est pas acceptable?

Je n'ai pas respecté un comportement attendu du code de vie. Lequel?

Que vais-je faire pour réparer mon geste?

Conséquence assignée :

Je dessine mon geste réparateur.

Signature de la direction : _____

Signature du parent : _____

Veillez retourner à la direction d'école.

Fiche de réflexion de l'élève (3^e à 8^e année)

Nom et niveau scolaire : _____ Date de l'incident : _____ Titulaire : _____

Qu'est-ce qui s'est passé ?

Qu'est-ce qui n'était pas acceptable dans ce que j'ai fait?

Je n'ai pas respecté un comportement attendu du Code de vie. Lequel?

De quelle manière je vais changer mon comportement?

Conséquence assignée :

Que vais-je faire pour réparer mon geste?

Signature de la direction : _____

Signature du parent : _____

Veillez retourner à la direction d'école.

L'INTIMIDATION - définition

Selon la loi de l'Éducation, l'intimidation se définit comme un **comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi, à la réputation ou au climat scolaire par des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.** L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

À l'école, une situation d'intimidation est susceptible de naître lorsqu'une personne se distingue d'une autre en raison d'une ou plusieurs caractéristiques qui lui sont propres (qu'elles soient réelles ou non). Ces différences sont reliées à la taille, la force, l'âge, l'intelligence, la situation économique, le statut social, la solidarité des pairs, l'apparence, la religion, l'origine ethnique, un handicap, des besoins particuliers, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe et la race.

Il est important de ne pas confondre l'intimidation avec un conflit.

CONFLIT

Les conflits sont normaux.

Un conflit est un désaccord entre élèves.

Le conflit peut être un incident isolé ou répété.

Le conflit peut mener à une perte de contrôle due à la colère.

L'élève tente parfois de résoudre son conflit par des moyens qu'il connaît, souvent par une forme d'agression physique ou verbale sans avoir l'intention de blesser.

Le conflit résolu

Les élèves ont entamé le processus de résolution de conflit.

Le conflit se termine de façon pacifique.

Un conflit bien résolu est lorsque le résultat est gagnant-gagnant.

INTIMIDATION

Une répétition d'attitudes et de propos méprisants et humiliants.

Abus de contrôle et de pouvoir avec l'intention de faire peur; il y a un déséquilibre au niveau du pouvoir.

À force de répéter le comportement intimidant, la personne qui intimide établit son pouvoir sur la personne ciblée, qui devient de plus en plus bouleversée et craintive.

La personne intimidée est généralement ciblée.

Une personne qui intimide incite généralement les autres à intimider la personne ciblée.

Une personne qui utilise de l'agressivité physique et/ou verbale n'est pas nécessairement une personne qui intimide.

COMMENT RÉAGIR

EN CAS DE CONFLIT



EN CAS D'INTIMIDATION

ARRÊTER !

Trouver une façon de mettre fin immédiatement au comportement.

Comment ?

Je dis que le comportement est inacceptable.

Je trouve une façon d'aider la victime.

P. ex., parler à un autre ami ou prendre le parti de la victime.

NOMMER !

Expliquer la situation avec des mots précis.

Comment ?

J'explique les sentiments ressentis par les autres.

Je rappelle les règles de vie de l'école.

Je parle de notre engagement face au respect des autres.

SIGNALER !

Pour vraiment aider la personne victime d'intimidation, il faut prévenir un adulte.

Comment ?

Je décris la situation.

Je nomme les personnes impliquées.



Comment réagir en situation d'intimidation

En cas d'intimidation	Gestes réparateurs
<p style="text-align: center;">ARRÊTER !</p> <p>Trouver une façon de mettre fin immédiatement au comportement. <i>Comment?</i> Je dis que le comportement est inacceptable. Je trouve une façon d'aider la victime (p.ex. parler à un autre ami ou prendre le parti de la victime).</p> <p style="text-align: center;">NOMMER !</p> <p>Expliquer la situation avec des mots précis. <i>Comment?</i> J'explique les sentiments ressentis par les autres. Je rappelle les règles de vie de l'école.</p> <p style="text-align: center;">SIGNALER !</p> <p>Pour vraiment aider la personne victime d'intimidation, il faut prévenir un adulte. <i>Comment?</i> Je décris la situation. Je nomme les personnes impliquées.</p>	<p>En cas d'intimidation, voici les conséquences et suivis:</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Rapporter l'incident➤ Intervention selon le type d'intimidation➤ Rencontre avec l'intervenant et la direction <p>Suivis avec:</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Les personnes impliquées dans le conflit➤ Le ou les témoin(s)➤ Contact avec les parents➤ Réparation (sélectionnée avec les parties concernées) <p>Suspensions: Conformément à la Loi sur l'Éducation et au code de conduite du Csc MonAvenir</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Suspension discrétionnaire➤ Suspension obligatoire

Comment réagir en situation de conflit

En cas de conflit

- 1- Je me calme
- 2- Je parle
- 3- Je cherche des solutions
- 4- Je trouve la meilleure solution



Gestes réparateurs

En cas de conflit, voici les conséquences et suivis:

- Rapporter l'incident
- Intervention selon le type de conflit
- Rencontre avec l'intervenant et/ou la direction

Suivis avec:

- Les personnes impliquées dans le conflit
- Le ou les témoin(s)
- Contact avec les parents au besoin
- Réparation (sélectionnée avec les parties concernées)

Suspensions: Conformément à la Loi sur l'Éducation et au code de conduite du Csc MonAvenir

- Suspension discrétionnaire
- Suspension obligatoire

COMMENT RÉAGIR

<p>1re étape A Arrête</p> 	<p><i>Suis-je calme?</i></p>  <p>Ai-je demandé à l'autre d'arrêter de _____ ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Le conflit est-il terminé? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>2e étape P Parle</p>	<p><i>Suis-je prêt à résoudre le problème seul?</i></p>  <p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> (je demande de l'aide)</p>
<p>3e étape A Adulte</p>	<p>Je demande à l'adulte de m'aider à trouver d'autres solutions</p>   <p>ou l'adulte donne une conséquence logique.</p> <p>😊 Partager 😊 Jouer ensemble</p> <p>😊 S'expliquer 😊 Attendre son tour</p>



Il est de la responsabilité de tous les intervenants et intervenantes (adultes et élèves) d'arrêter l'intimidation. L'école Immaculée-Conception, en partenariat avec les parents, doit offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire afin que chaque élève puisse cheminer vers l'actualisation de son plein potentiel tant sur le plan personnel, social que scolaire.

À IC, plusieurs initiatives ont été mises en oeuvre pour prévenir et contrer l'intimidation à notre école.

- Formations offertes à tous les membres du personnel enseignant et de soutien, les parents, les élèves
- Leçons diverses en salle de classe (p.ex., cybercitoyenneté, études de romans)
- Système pour reporter l'intimidation (formulaire électronique ou papier à l'entrée)
- Système de rapports d'incidents et analyse des données

Directive administrative du Csc MonAvenir sur l'intimidation :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.3.pdf>

SÉCURITÉ ET CLIMAT SCOLAIRE

La sécurité contribue à créer un climat scolaire positif afin de permettre à tous de donner son plein potentiel. L'élève engagé contribue à rendre son environnement sécuritaire en adoptant un comportement responsable. Le code de conduite s'applique à tous les membres de la communauté scolaire (élèves, parents, bénévoles, visiteurs) et tous ont l'obligation de signaler et de rapporter un incident.

Une équipe d'action pour la sécurité dans l'école aide à mettre en œuvre les procédures et les politiques du Conseil tout en étudiant les sondages du climat scolaire.

Afin d'assurer un milieu sécuritaire, l'école est munie d'un système de surveillance et les portes sont verrouillées en tout temps. Lors des récréations, nous avons mis en place plusieurs mesures pour assurer une supervision active telles que les talkie-walkie, les vestes de sécurité et les zones désignées.

CODE VESTIMENTAIRE

Le Csc MonAvenir et l'école Immaculée-Conception croient qu'une tenue vestimentaire appropriée et acceptable reflète ses attitudes et ses valeurs chrétiennes ainsi que celles du système scolaire catholique. Le code vestimentaire vise à créer un milieu d'apprentissage et de travail favorisant le respect.

Le Conseil exige la mise en vigueur d'un code vestimentaire visant l'apparence et une tenue vestimentaire soignée et modeste dans chacune de ses écoles. Le code de tenue vestimentaire s'adresse à tous les élèves qui se trouvent sur le terrain ou dans les écoles du Conseil, à bord des autobus scolaires ou participant à une activité autorisée.



ATTENTES DU CSC MONAVENIR RELATIVES AU CODE VESTIMENTAIRE

Éléments du code vestimentaire exigés pour les écoles élémentaires

La tenue vestimentaire de l'élève doit :

- Respecter l'intention de maintenir une communauté positive, anti-oppressive, équitable, accueillante et inclusive d'un large éventail d'identités sociales et culturelles qui tient compte du bien-être des élèves;
- Être opaque et couvrir les sous-vêtements et parties privées;
- Se conformer aux exigences établies en matière de santé et de sécurité pour l'activité prévue (p. ex. cours sur la santé et l'éducation physique, cours de sciences, événements sportifs, enseignement technique, cours de théâtre/danse, etc.);
- Favoriser le fonctionnement sécuritaire de l'école, sans limiter ou restreindre le droit d'autrui et sans créer un risque raisonnablement prévisible d'ingérence ou d'atteinte aux droits en vigueur;
- Être exempte d'images ou de langage offensants, obscènes, vulgaires, y compris le blasphème, la haine et la pornographie ;



ATTENTES DU CSC MONAVENIR RELATIVES AU CODE VESTIMENTAIRE

(suite) :

- Être exempte de tout contenu qui est discriminatoire (p. ex. raciste, anti-noir, anti-autochtone, antisémite, islamophobe, sexiste, transphobe, homophobe, classiste etc.), ou qui pourrait raisonnablement être interprété comme diffamatoire, menaçant, harcelant ou qui promeut des préjugés ou la haine;
- Être exempte de symboles, suggestions, promotions ou références à la cigarette, le vapotage, le cannabis, l'alcool, les drogues ou tout attirail connexe qui promeut ou incite à la violence ou à toute conduite illégale ou une activité criminelle;
- Être composée de souliers d'intérieur, pour des raisons d'hygiène et de propreté, dont les espadrilles qui peuvent être portées pour le cours d'éducation physique.

La tenue vestimentaire de l'élève peut :

- Être composée de couvre-chefs qui représentent la culture de l'élève (y compris durags, foulards, turbans...);
- Être composée de lunettes de soleil, casquettes ou capuches à l'extérieur de l'école;
- Être mandatée par l'école s'il s'agit d'une équipe sportive, d'une chorale, d'un événement culturel.



TENUE VESTIMENTAIRE RECOMMANDÉE EN ÉDUCATION PHYSIQUE

1. Des chaussures de sport à semelles non marquantes
2. Une paire de bas
3. Un short sportif ou un pantalon de sport
4. Un chandail à manches courtes
5. Les bijoux (p.ex.: boucles d'oreilles en anneaux, colliers) sont interdits.
6. L'utilisation du déodorant est recommandée chez les plus grands.

Directive administrative du Csc MonAvenir sur le code vestimentaire:

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.8.1.pdf>



UTILISATION RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

Au Csc MonAvenir et à l'école Immaculée-Conception, nous croyons que la technologie est un outil important pour favoriser l'apprentissage des élèves et permettre à ceux-ci d'avoir accès à l'information. Pour ce faire, il est primordial que tous les élèves soient de **bons citoyens numériques** en suivant les règles d'usage acceptable de la technologie à l'école (logiciels, matériel, réseau).

L'utilisation d'équipements électroniques personnels (cellulaire, tablette, ordinateur portatif, etc) à des fins scolaires doit suivre ces mêmes règles en tout temps.

Tout usage d'un appareil électronique personnel sur les lieux scolaire nuisant au climat scolaire pourrait être sujet à vérification. L'école n'est pas responsable des bris ou vols d'objets de valeur personnel et n'en assume pas la responsabilité.

Utilisation des technologies numériques par les élèves du CSC MonAvenir.

L'utilisation des technologies sur les lieux scolaires est un privilège.

Pour cette raison **l'élève doit**:

- Utiliser les outils informatiques mis à sa disposition **à des fins scolaires exclusivement**.
Aucun document électronique nuisant à la sécurité du réseau informatique ne peut être téléchargé.
- Utiliser l'**adresse courriel du conseil** ainsi que **le réseau internet** du conseil pour des tâches scolaires seulement.
- Conserver personnellement son **code d'utilisateur** et son **mot de passe** en tout temps.
- Demander la **permission** à un membre du personnel avant d'utiliser tout appareil électronique appartenant à l'école ainsi que le réseau internet scolaire.
- Demander en tout temps à un membre du personnel avant d'**imprimer** un document.
- **Dénoncer** tout acte de vandalisme ou d'infraction ayant trait à la sécurité ou à une problématique éthique ou technique, à un adulte.

suite...

- **Respecter la vie privée** des autres membres de la communauté scolaire. L'élève ne peut en aucun moment photographier ou filmer une personne ou un groupe de personnes sans leur consentement. Ceci s'applique à l'école, à bord de l'autobus scolaire ou lors de toutes autres activités reliées à l'école.
- **Respecter les directives** administratives du conseil. Un élève ne peut en aucun temps transmettre du matériel ou de l'information obscène, raciste, sexiste ou haineuse envers une personne ou un groupe de personnes sur les médias sociaux.

Les attentes en lien avec l'utilisation des technologies numériques découlent des directives administratives du Conseil scolaire:

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.3.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.2.pdf>

Comportements attendus

Les comportements attendus des élèves sont regroupés selon des espaces dans l'école et ces comportements sont présentés dans une [matrice des comportements attendus](#).

- ▶ Les comportements attendus sont enseignés explicitement aux élèves.
- ▶ Des [affiches](#) des comportements attendus sont à la vue des élèves dans les lieux scolaires.



Voici une liste NON EXHAUSTIVE d'interventions, dans laquelle il serait possible de puiser.
Ces stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel:

Rappel à l'élève

Enseignant(e) rencontre l'élève.

Fiche de réflexion

Gestes réparateurs

- Dire deux choses positives à la personne.
- Écrire une lettre d'excuse en précisant la raison.
- Offrir de l'aide à la personne.
- Remettre en bon état.
- Rembourser.
- Donner de son temps.

Conseil de coopération

Perte de privilèges

Appel aux parents, tuteurs, tutrices

Enseignant(e) rencontre les parents, tuteurs, tutrices.

Retrait temporaire de la classe

Retrait du transport scolaire

Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire

Rencontre avec la direction d'école

Travail communautaire

Médiation

Retenue

Implication de la conseillère en assiduité, du personnel en travail social ou autre appui communautaire

Contrat avec la direction ou le personnel

Rencontre des parents, tuteurs avec la direction

Suspension de l'école variant entre un et 20 jours

Renvoi de l'école - Renvoi du Conseil

CONTRAT D'ENGAGEMENT AU CODE DE CONDUITE DU **Csc MonAvenir**
ET AU CODE DE VIE DE
L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CATHOLIQUE **IMMACULÉE-CONCEPTION**

Pour l'élève :

Par la présente, je m'engage à faire tous les efforts nécessaires pour respecter les attentes du **Code de conduite** de l'École élémentaire catholique Immaculée-Conception et du **Code de conduite** du Csc MonAvenir.

Je m'engage à vivre en français tout en respectant les valeurs chrétiennes.

Je m'engage à respecter le code vestimentaire.

Je comprends que toutes formes d'intimidation et de taxage ne seront pas tolérées et je signalerai à un adulte tout incident dans lequel je suis impliqué ou dont je suis témoin. Je m'engage à régler mes conflits de manière pacifique.

De plus, j'ai pris connaissance et j'ai compris le code d'éthique et le code d'utilisation d'Internet et des technologies comme outil pédagogique auquel sont soumis les utilisateurs du Csc MonAvenir et je m'engage à respecter les politiques de l'école et du Csc MonAvenir.

Obligatoire: [Clique sur le lien pour remplir le formulaire](#)

CONTRAT D'ENGAGEMENT AU CODE DE CONDUITE DU **CSC MONAVENIR**
ET AU CODE DE VIE DE
L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CATHOLIQUE **IMMACULÉE-CONCEPTION**

Pour les parents, tutrices ou tuteurs :

Nous avons pris connaissance du **Code de conduite** de l'école Immaculée-Conception et du **Code de conduite** du Csc MonAvenir. Nous en avons discuté avec notre/nos enfant(s) et nous nous engageons à les faire respecter.

Nous nous engageons à appuyer l'école quant à la promotion de la langue française et des valeurs chrétiennes, ainsi que le respect des comportements attendus.

Nous collaborerons avec les intervenants et intervenantes de l'école si notre/nos enfant(s) est impliqué dans des actes d'intimidation ou de taxage. Nous nous engageons à aider notre/nos enfant(s) à résoudre ses conflits de manière pacifique.

De plus, nous avons discuté du code d'éthique et du code d'utilisation d'Internet et des technologies avec notre/nos enfant(s) et nous nous engageons à le faire respecter.

Obligatoire: [Cliquez pour remplir le formulaire](#)